



FORMATION INITIALE SUR LES ADDICTIONS

Depuis 30 ans,
l'association
F.E.T.E. accompagne
les professionnels
en **addictologie**.



ASSOCIATION

à but non lucratif

regroupant les institutions de prévention, d'accueil,
de soins et d'hébergement en addictologie de l'Est.

FORMATION INITIALE SUR LES ADDICTIONS

NOUVEAUX PROFESSIONNELS

PUBLIC VISÉ	Professionnels travaillant dans les champs du social, médico-social et médical	DATES ET LIEUX	
DURÉE	7 jours (6 heures / jour)	METZ (57)	STRASBOURG (67)
INTERVENANTS	Psychiatre, ethno-sociologue, éducateur, médecin addictologue, psychologue, infirmier	09 février; 02 et 23 mars; 06 avril ; 04 et 25 mai ; 08 juin 2023	07 et 21 septembre; 05 et 19 octobre ; 09 et 23 novembre ; 07 décembre 2023
PRÉ-REQUIS	Aucun pré-requis		

Cette formation est accessible à tous les professionnels, quel que soit le niveau de diplôme obtenu et/ou le champ de compétences. Le professionnel s'inscrivant dans cette formation s'interroge sur les pratiques addictives et les représentations qui en découlent. Il cherche aussi à promouvoir la prise en soins du public présentant de conduites addictives.

980 €

MÉTHODE D'ÉVALUATION	MOYENS PÉDAGOGIQUES
Une attestation sera délivrée si une note supérieure à 15 est obtenue lors de l'évaluation finale (Quizz)	• Interventions de professionnels • Échanges de pratiques professionnelles • Étude de cas • Mise à disposition de supports

OBJÉCTIFS OPÉRATIONNELS

Développer et renforcer les connaissances des professionnels en matière d'addictologie.

Interroger les représentations sociales face aux conduites addictives et questionner le(s) positionnement(s) professionnel(s) afin de favoriser un projet de soins.

Connaître les différents types de structures de soins et les acteurs locaux dans le domaine de l'addictologie.

Nos formations restent ouvertes aux personnes présentant un handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.

PROGRAMME

DES 7 JOURNÉES

1^{er} JOUR

9h – 10h30 : Ouverture des travaux et attentes des professionnels.

10h30 – 12h : Travail sur les représentations et les différents usages.

13h30 – 16h30 : Les orientations en matière de prise en charge des addictions. La législation en matière de stupéfiants.

2^{ème} JOUR

9h – 12h : Pratique de soins auprès des sujets alcoolo dépendants.

13h30 – 16h30 : Les différents produits et leurs effets.

3^{ème} JOUR

9h – 12h : Prise en charge sanitaire des addictions à travers des cas cliniques.

13h30 – 16h30 : Addictions au féminin

4^{ème} JOUR

9h – 12h : Addictions sans produits (jeux pathologiques, cyberdépendance ...).

13h30 – 16h30 : Addictions et soins en milieu carcéral.

5^{ème} JOUR

9h – 12h : La problématique des personnes alcoolo-dépendantes et leurs suivis.

13h30 – 16h30 : La réduction des risques : concepts et action de terrain ; où va-t-on ?

6^{ème} JOUR

9h – 12h : Symboles, mythes et fonctions associés aux drogues, approche ethnologique.

13h30 – 16h30 : Le travail auprès des familles : quelles interventions ? Quels soutiens ?

7^{ème} JOUR

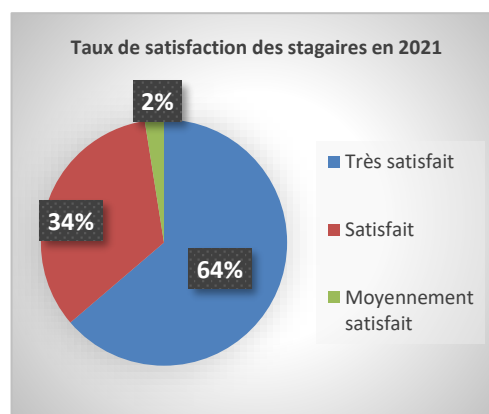
9h – 12h : Parcours de soins en addictologie (Focus sur l'hébergement).

13h30 – 15h30 : Travail de groupes sur des études de cas.

15h30 – 16h30 : Bilan et évaluation de ces journées.

***100% de réussite
à la formation en 2021***

100% des stagiaires recommandent cette formation



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation initiale sur les addictions

A retourner au plus tard un mois avant le début de la formation à :

Association F.E.T.E.

Secrétariat comptabilité

10 Le Haut des Frêts - 88 430 GERBEPAL

Tel : 03.29.50.68.28

E-mail : contact@assofete.fr - Site : www.assofete.fr

Site de formation choisi : ☐ Metz ☐ Strasbourg

Coordonnées

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse :

C.P. :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Facturation à :

Joindre le règlement ou l'accord de prise en charge dans le cadre de la formation continue

☐ Chèque à l'ordre de F.E.T.E.

☐ Virement (IBAN : FR76 1027 8030 0000 0245 0016 082 – CMCIFR2A)

☐ Accord de prise en charge



N° d'agrément : 426 700 67 767
Siret : 331 774 224 00058
APE : 8559 A



La certification qualité a été délivrée au titre de l'action suivante : Actions de formation